

Vaillantes Pétarelles de l'Ouest

BULLETIN D'INSCRIPTION PUCES AUTO-MOTO-CYCLO 2026



PIECES ET VEHICULES ANCIENS D'AVANT 1990

NANTES - Parc d'expositions de La BEAUJOIRE

Mise en place le samedi 10 janvier de 15h00 à 19h30 ou dimanche de 6h à 7h45

Ouverture au public le dimanche 11 janvier à partir de 8h

**Attention : Pour l'installation et le repli des stands
l'accès aux 2 niveaux du grand palais est interdit à tout véhicule.
Des engins élévateurs seront à votre disposition pour vous aider à décharger**

Particulier

Professionnel

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

_____ Ville : _____ Tél : _____ Mail : _____

_____ N° Carte d'identité : _____ Siret : _____

Pièces autos

Pièces Motos

Pièces Cyclos

Outillage

Miniatures

Documentation

Autres : _____

Stand réservé par unité de 2ml

Nombre de mètres linéaires hors mur : _____ x 7 € / ml = _____ €

Nombre de ml le long des murs : _____ x 11,50 € / ml = _____ €

Tables niveau 1 uniquement Oui

(Fournies selon disponibilité)

Mode de paiement : Chèque Espèces

INSCRIPTION A NOUS RETOURNER AVANT LE 30 NOVEMBRE 2025

Le BI signé + chèque libellé à l'ordre de VPO + enveloppe timbrée sont à retourner à :

V.P.O - 30 rue de la Vieille Saulze 44410 La Chapelle des Marais

E-mail : vpo.nantes@gmail.com Renseignements au 06 85 78 58 94

Critères d'inscription

L'inscription est donnée prioritairement aux exposants ayant déjà participé aux Pucés.

Pour les nouveaux, compte-tenu des cotas mis en place pour chaque type de prestations, l'envoi d'un bulletin et du paiement ne signifie pas l'acceptation de l'inscription. Il est donc impératif de prendre contact par téléphone ou mail pour connaître les disponibilités.

Règlement

Les Pucés sont réservées exclusivement à la vente des pièces et véhicules datant d'avant 1990

Les pièces, objets ou documentation doivent être directement en rapport avec l'automobile, la moto ou le cyclo, VPO se réserve le droit d'interdire l'ouverture des stands ne respectant pas ces critères

L'exposant s'engage à respecter les limites de la surface louée. L'installation de son stand ne doit pas empiéter sur les allées de circulation du public et sur les autres stands.

Le démontage des stands se fera à partir de 17h, heure de fermeture de l'accès au public. Après repli, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre.

Des parkings sont à disposition des exposants dans l'enceinte du parc de la Beaujoire. Il est formellement interdit de stationner sur les pelouses.

Pour pénétrer à l'intérieur du parc, la présentation d'un "PASS" par véhicule est obligatoire, Celui ci doit être collé sur la pare brise,

Ce PASS avec le nom de l'exposant et son emplacement est délivré lors de l'inscription. Pour l'envoi du PASS, il est demandé de nous faire parvenir une enveloppe timbrée à votre adresse. Les camping-cars ne sont pas autorisés à stationner la nuit dans l'enceinte du parc des expositions

Accès

Prendre la sortie N° 40 du périphérique.

L'accès des exposants au parc de la Beaujoire se fait par l'entrée N° 2 (Coté périphérique).

Signature obligatoire précédée de "lu et approuvé"